



Décision n° 2016/05-04
relative à l'habilitation du Groupe HEI-ISA-ISEN -
École des hautes études d'ingénieur,
Institut supérieur d'agriculture de Lille et Institut supérieur
de l'électronique et du numérique de Lille -
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

Objet

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par le Groupe HEI-ISA-ISEN - École des hautes études d'ingénieur, Institut supérieur d'agriculture de Lille et Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille ;
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Sandrine JAVELAUD (membre de la CTI, rapporteure principale), Bernard ROMAN-AMAT (membre de la CTI), Patrick OBERTELLI (expert), Marco PEZZETI (expert international) et Quentin LECOINTE (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 10 mai 2016,
- Entendus Messieurs Jean-Marc IDOUX, directeur général du groupe HEI-ISA-ISEN ; Vincent SIX, directeur de l'école des hautes études d'ingénieur de Lille (HEI) ; Christophe FACHON, directeur de l'institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) ; Andreas KAISER, directeur de l'institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille)

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Situation générale

L'association « Groupe HEI-ISA-ISEN » est une association loi 1901 à but non lucratif qui a été créée le 1er janvier 2013. Elle est née de la fusion-intégration des 3 associations de gestion des écoles d'ingénieurs suivantes :

- Ecole des hautes études d'ingénieur (HEI) : création en 1885 – formation généraliste proposant 14 secteurs d'activités-cibles dont bâtiment, énergie et mécanique,
- Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) : création en 1963 – formation généraliste dans les domaines agriculture, agroalimentaire et environnement et formation spécialisée dans le domaine du paysage
- Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN-Lille) : création en 1956 – formation généraliste dans les domaines informatique, électronique, numérique et nanotechnologies

Un plan stratégique 2015-2020 propre au Groupe a été élaboré et validé par le conseil d'administration de l'association.

Les statuts de l'association précisent l'existence en son sein de 3 écoles internes distinctes, disposant chacune de prérogatives qui lui permettent de conserver et de développer son identité propre, le contenu de ses diplômes, ses expertises, ses axes de recherche mais aussi sa stratégie de développement laquelle s'inscrit dans la stratégie du groupe qui la nourrit.

Chaque école dispose de ses propres organes de gestion et de conseil, décide de l'organisation de ses équipes, de ses recrutements et gère la mise en œuvre de projets communs au niveau du Groupe.

Par ailleurs, l'école ISEN Lille travaille en réseau avec les établissements ISEN Brest et ISEN Toulon.

La croissance des effectifs est importante, liée notamment à l'ouverture des cursus sous statut d'apprenti dans chacune des écoles. Le Groupe compte 369 apprentis en formation.

CYCLE INGENIEUR	Effectifs élèves et apprentis 2015	Diplômés par an 2015	Effectifs élèves et apprentis 2013	Diplômés par an 2013
HEI	1450	369	981	321
ISA	1016	212	937	167
ISEN	443	100	455	110
total	2909	681	2373	588

Le Groupe fait preuve d'une forte ouverture sociale et sociétale en direction, à la fois de ses étudiants et de son environnement. Il s'est doté d'une Direction des ouvertures sociales et solidaires (un des objectifs du Groupe étant d'atteindre 30% de boursiers) et cultive le profil humaniste reconnu par les entreprises.

Il a obtenu la qualification d'EESPIG (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général), notifié par l'arrêté du 6 juillet 2015.

Caractéristiques générales

Les trois écoles internes disposent sur le site de Lille de locaux distincts localisés sur le campus de l'Université Catholique de Lille. Au total, plus de 51 000 m² sont dédiés à ses activités d'enseignement et de recherche. L'ISA dispose d'un autre site de formation à Antibes et HEI à Châteauroux.

Le Groupe compte 350 salariés permanents (dont 204 enseignants chercheurs) et 550 intervenants extérieurs. Il dispose d'un budget global de 36,8 M€ constitué à 15% de subventions d'Etat et 35% de ressources propres (hors frais de scolarité. Les charges de personnel représentent 53,6% (près de 19,8M€ de dépenses).

Il s'appuie sur 282 partenaires à l'international, 2 500 entreprises partenaires, 23 équipes de recherche (dont 3 avec le CNRS) et 4 cotutelles de laboratoire.

La coopération Ecoles Entreprises s'opère notamment dans le cadre d'un projet IDEFI (ADICODE) qui compte déjà près de 100 projets en co-élaboration par les équipes d'étudiants issus des trois écoles et des entreprises. Ces projets confiés par les entreprises aux étudiants font partie intégrante de la formation pour développer leur capacité d'innovation à travers l'interdisciplinarité.

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI, (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Évolution de l'institution

Il s'agit de la première évaluation périodique associant les trois écoles depuis la création du Groupe HEI-ISA-ISEN en 2013.

Dans le cadre de l'évaluation périodique précédente, la CTI a examiné, en 2009 et 2010, le renouvellement de l'habilitation des formations d'ingénieurs des trois écoles. Les trois écoles ont vu l'habilitation de leurs diplômes d'ingénieur renouvelée pour 6 ans.

Durant la période, d'autres évaluations de la CTI ont conduit à autoriser l'extension à la voie de formation sous statut d'apprenti pour la préparation des diplômes délivrés jusque-là sous statut étudiant dans le calendrier suivant :

- En 2010, habilitation de l'ISA pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2010 à délivrer par la voie de l'apprentissage le titre d'Ingénieur diplômé – sans spécialité – dans le cadre de deux domaines de professionnalisation : production agroalimentaire et agrofourmiture de biens et de services. Cette habilitation a été renouvelée en 2013 pour une durée restreinte de 3 ans.
- En 2011, après un refus en 2010 (décision n°2010/02-04), habilitation de HEI pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée 2012 à délivrer par la voie de l'apprentissage en formation initiale son titre d'ingénieur diplômé sur le site (nouveau) de Châteauroux, basée sur le domaine de professionnalisation Mécatronique.
- Cette habilitation est renouvelée pour le site de Châteauroux en décembre 2014 pour une durée d'un an (rentrée 2015) et étendue au site de Lille dans le domaine du BTP.
- En 2014, habilitation de ISEN Lille pour un an à compter de la rentrée 2015 à délivrer par la voie de l'apprentissage le titre d'ingénieur diplômé.

Dans la décision prise en 2014, la CTI confère les habilitations au Groupe nouvellement constitué et formule de premières recommandations transversales.

Le suivi des recommandations est présenté ci-après pour chacune des écoles concernées.

Offre de formations de l'établissement

Le Groupe HEI-ISA-ISEN propose 4 titres d'ingénieur diplômé :

- Ingénieur diplômé de l'école des hautes études d'ingénieur (HEI) du groupe HEI-ISA-ISEN, en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti (sur le site de Lille et sur le site de Châteauroux), et en formation continue.
- Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) du groupe HEI-ISA-ISEN, sous statut d'étudiant, d'apprenti et en formation continue,
- Ingénieur diplômé de l'institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) du groupe HEI-ISA-ISEN, spécialité "aménagement paysager de l'espace", sous statut apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'UNEP, sur le site de Lille et sur le site d'Antibes
- Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille) du groupe HEI-ISA-ISEN, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti

Les cursus « étudiant » ISA et ISEN recrutent principalement au niveau du bac. Le cursus « étudiant » HEI recrute au niveau Bac+2, principalement après une formation en classe préparatoire implantée.

Par ailleurs, les formations suivantes sont mises en œuvre par les écoles :

Au sein d'HEI :

- Mastère spécialisé SYSPEC : Technologies des systèmes hybrides de production d'électricité et de chaleur / co-accrédité avec l'ENSAM de Lille-Ecole Centrale de Lille-HEI
- Licence Pro Management et Productions Textiles : convention avec l'Université de Reims

Au sein de l'ISA

- Deux L3 et un master en partenariat avec l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) dans les domaines de l'environnement et de l'agroalimentaire
- Deux masters internationaux DNM (ex Duby), l'un sur le management des productions agroalimentaires et l'autre sur le management des pollutions dont les enseignements sont totalement en anglais.
- Un mastère spécialisé (ISFRADA) créé en 2001 en partenariat avec l'université Roumaine de Bucarest. Ce mastère sera arrêté à la rentrée 2016 en raison de la baisse des effectifs.

Participation aux formations coordonnées par la FESIA :

- European MSc Agro-Ecology (FESIA et quatre universités européennes)
- EURAMA : European Animal Management (FESIA et trois universités européennes)
- Master Food Identity (FESIA et cinq universités européennes)

Ecole des hautes études d'ingénieur (HEI)

École des hautes études d'ingénieur (HEI) du Groupe HEI-ISA-ISEN

Dossier A : renouvellement de l'habilitation du diplôme sans spécialité délivré en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Dossier E : élargissement de la filière apprentissage au profit d'un domaine « Energies et systèmes électriques » et « Production cosmétique et industrielle »

Caractéristiques générales de l'école interne

- 369 diplômés en 2015
- Formation en 5 ans comportant sur le cycle ingénieur 1997 heures d'enseignement sous statut étudiant et 1800h en apprentissage
- En 3A : 800h de tronc commun (41% de CM, 40 % de TD, 10% de TP, 9% projet): Electronique/électrotechnique/automatique, chimie, mécanique-énergétique, informatique + organisation et management des entreprises, humanités (projet 2015-2018) [Apprentissage : 550h]
- En 4A et 5A : cycle de professionnalisation
 - o En 4A : 400h de TC (50% de CM) + 400h de domaines de professionnalisation [Apprentissage : 270h]
 - o En 5A: 200h de TC (TD) [Apprentissage : 310h] + 200h de domaines de professionnalisation [Apprentissage : 270h]

14 domaines de professionnalisation sont proposés :

9 domaines de professionnalisation accessibles à partir de la 4A + 5A

- Bâtiment, Aménagement et Architecture
- Bâtiment et Travaux Publics
- Procédés Chimie Environnement (partiellement en anglais)
- Conception Mécanique
- Energie, Systèmes Electriques et Automatisés
- Informatique et Technologies de l'Information
- Ingénierie médicale et santé
- Technologies Innovation et Management International Textiles
- Mécatronique / Robotique

5 domaines de professionnalisation peuvent être suivis à partir de la 5A :

- Banque, Finance, Assurance
- Energies, Habitat, Environnement (en anglais)
- Entrepreneuriat
- Management des opérations industrielles et logistiques
- Management de l'innovation

L'école propose un cursus de formation sous statut d'apprenti à Lille (adossé au domaine de professionnalisation « bâtiment ») et à Châteauroux (adossé au domaine de « mécatronique »). Elle a déposé un projet d'élargissement de ce cursus à de nouveaux domaines : « Energie et systèmes électriques » à Lille et Production cosmétique et industrielle « Ingénierie cosmétique Pharmaceutique » à Châteauroux.

Suivi des recommandations

Les évaluations successives ont fait l'objet de recommandations dont le suivi est précisé ci-après.

En 2010, la décision d'habilitation (décision n°2010/01-07) pour une durée de 6 ans était assortie des principales recommandations suivantes :

- Développer la mobilité académique à l'international, **en cours**
- Poursuivre le développement des liens entre formation et recherche, **suivi**
- Mettre en place un système cohérent de la qualité et d'évaluation des enseignements, **en cours** (recommandation déjà abordée en 2004)
- Être vigilant sur la croissance d'effectifs (qualité du recrutement et taux d'encadrement), **suivi**.

En 2011, la décision d'habilitation (décision n°2011/03-04) relative à l'ouverture du site de Châteauroux pour y dispenser la formation sous statut d'apprenti était assortie des recommandations suivantes :

- Poursuivre les efforts de concertation et de collaboration avec les partenaires du site ; **à réaliser**
- Veiller à maintenir un socle commun généraliste suffisant pour les différentes filières et options, afin de maintenir la cohérence d'un seul diplôme ; **suivi**
- Surveiller l'employabilité des apprentis et adapter les flux en conséquence si nécessaire ; **à réaliser**
- Suivre le statut des ingénieurs embauchés (cadres et non cadres) ; **à réaliser**
- Suivre l'évolution de la typologie des entreprises partenaires ; **à réaliser**
- Identifier des indicateurs de niveau de recrutement et les suivre. **suivi**

En 2014, la décision de renouvellement de l'habilitation de la voie de formation sous statut d'apprenti (décision n°2014/12-04) sur le site de Lille et sur le site de Châteauroux et des domaines de professionnalisation spécifiés était assortie des recommandations suivantes :

Pour le groupe HEI – ISA - ISEN

- Respecter de façon impérative les procédures de la CTI quant à l'ouverture de nouveaux cursus ou sites afin de garantir aux parties prenantes l'effectivité de cette possibilité et – partant -, pour les étudiants notamment, la délivrance du titre d'ingénieur diplômé, **non réalisé**

Pour la voie de formation sous statut d'apprenti

- Accompagner par l'embauche de personnels permanents et actifs en recherche la croissance des effectifs sur le site de Châteauroux, **fait**
- Développer la concertation et la subsidiarité avec les partenaires académiques du site de Châteauroux, **en cours**
- Augmenter tout au long du cycle la part d'enseignement réalisé par des enseignants chercheurs actifs dans le domaine de spécialité, l'exposition à la recherche, et l'ouverture à l'innovation..., **en cours**
- Consolider et reconnaître les compétences acquises en entreprises, notamment en augmentant la part des crédits ECTS liée à la formation en entreprise, **fait**

- Consolider le cursus « BTP » en réalisant un recrutement complet, en spécifiant mieux la cible et en diversifiant son recrutement, **en cours**
- Mettre en place des comités de perfectionnement des cursus, **fait**
- Définir les modalités d'évaluation des compétences et mettre en conformité l'attribution des crédits ECTS, **en cours**
- Surveiller l'employabilité des apprentis et adapter les flux en conséquence, **fait**
- Suivre le statut des ingénieurs embauchés, **en cours**

Evaluation globale de l'école interne HEI

Points forts

- Formation scientifique solide et pluridisciplinaire
- Renforcement anglais avec l'objectif de faire atteindre le niveau C1 aux élèves
- Cadre de formation (locaux et équipements)
- Renforcement de l'équipe enseignante à Châteauroux et investissements
- Soutien des professionnels et des institutions
- Projets chaque année de formation
- Formation par et à la recherche

Opportunités

- Complémentarité avec ISA et ISEN et recherche de synergies autour des sujets énergétiques

Points faibles

- Profusion des domaines de professionnalisation au regard des compétences nécessaires
- Lisibilité de ces domaines nuisant à l'affichage de diplôme de spécialité pour l'apprentissage
- Définition des compétences professionnelles
- Dispositif d'évaluation non conforme au processus de Bologne
- Temps de travail personnel de l'élève non évalué

Risques

- Césure facultative en 4A concernant 20% des étudiants environ
- Recrutement à Châteauroux et coût de formation
- Non diplomation des apprentis campus Lille (anglais) : 3 sur 13 apprentis

Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA)

Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA) du Groupe HEI-ISA-ISEN

Dossier A : renouvellement de l'habilitation du diplôme sans spécialité délivré en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue et pour la spécialité "Aménagement paysager de l'espace" sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'UNEP

Caractéristiques générales de l'école interne

- 212 diplômés en 2015
- Former en 5 ans des ingénieurs généralistes dans les domaines de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de l'environnement, de l'aménagement paysager de l'espace
- Formation modulaire
- 18 compétences visées

- Formation en 3+2
- Enseignements de tronc commun jusqu'au milieu de la 4A
- 3A : découverte des 4 grands domaines : Agriculture, Filières et Territoires / Agroéconomie et Gestion / Management et Technologies des Industries Agroalimentaires / Environnement et Aménagement ;
- 4A : 9 modules optionnels choisis dans l'un des quatre domaines ci-dessus ; un projet est réalisé chaque semestre.

5A : domaines d'approfondissement :

- Agriculture Filières Territoires (options : Agribusiness ; Agronomie Durable)
- Qualité, sécurité et environnement – développement durable
- Expertise et traitement en environnement
- Aménagement, urbanisme, développement des territoires
- Management des entreprises (options : Innovation produits ; Finance ; Trade and consumer)
- Nutrition et Santé
- Management de la Production Agro-alimentaire

Suivi des recommandations

En 2010, la décision à compter de la rentrée 2010 (décision n°2010/01-09) de renouvellement pour une durée de 6 ans des formations habilitées (ingénieur sans spécialité et ingénieur « paysage ») et d'extension pour une durée de 3 ans à la voie de l'apprentissage de la délivrance du titre d'ingénieur sans spécialité, était assortie des recommandations suivantes :

- Développer l'approche stratégique, visant en particulier à une meilleure lisibilité interne ; **fait**
- Améliorer la coordination pédagogique (inter et intra départements, transfert des compétences dans l'apprentissage) ; **fait**
- Garantir une démarche qualité qui s'appuie notamment sur l'évaluation des enseignements ; **fait**
- Poursuivre le développement de la mobilité internationale des élèves et apprentis ; **fait**
- Poursuivre le développement de la recherche ; **fait**
- Resserrer les liens pédagogiques avec les tuteurs des apprentis ; **fait**.

En 2013, la décision de renouvellement (décision n°2013/08-07) pour une durée restreinte à 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé sans spécialité en formation initiale sous statut d'apprenti, était assortie des recommandations suivantes :

A réaliser « dans les plus brefs délais »

- Actualiser la fiche RNCP du diplôme d'ingénieur sans spécialité ; **fait**
- Mettre en place, en conformité avec la fiche RNCP actualisée, de nouvelles grilles d'évaluation des compétences à acquérir en entreprise ; **fait**
- Mettre en place le système qualité de la formation d'ingénieurs, notamment en modifiant l'évaluation des apprentis ; **fait**
- Délivrer des crédits ECTS à toutes les unités d'enseignement, y compris pour les périodes en entreprise ; **en cours**.

A réaliser « dans les trois ans » :

- Veiller à ce que le recrutement concerne une part majoritaire de jeunes de niveau bac +2, provenant de l'extérieur de l'ISA ; **fait**
- Maintenir et si possible augmenter le taux de sélection à l'entrée ; **en cours**
- Renforcer l'enseignement de l'anglais ; **fait**

- Renforcer la part des sciences de base (hors informatique) et de spécialité dans la formation ; **non réalisé**
- Mettre davantage les apprentis en contact avec la recherche ; **fait**
- Faire aboutir la constitution d'une association unique des ingénieurs diplômés de l'ISA ; **fait**
- Gérer le rapprochement avec HEI et ISEN pour produire le maximum de valeur ajoutée.
En cours

Evaluation globale de l'école interne ISA

Points forts

- Pédagogie de projet et démarche compétences
- Implication des entreprises (évaluation)
- Anglais
- Politique de stages (60 semaines)
- Structuration de la formation par apprentissage
- Complémentarité avec HEI et ISEN sur le volet environnement/ énergie
- Démarche qualité et prise en compte des recommandations

Points faibles

- Définition des compétences professionnelles
- Faiblesse des enseignements en mathématique, informatique et SHES dans la formation étudiante
- Dispositif d'évaluation non conforme au processus de Bologne
- Taux d'échec en 1ère année (16%)
- Formation scientifique sous dimensionnée et SHES sur dimensionnées dans la formation par apprentissage
- Formation continue sur 18 mois
- Formation « paysage » incomplètement harmonisée entre Antibes et Lille

Opportunités

- Diversifier les recrutements

Risques

- Année de rupture
- Baisse de la sélectivité du recrutement

Institut supérieur d'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille)

Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille) du Groupe HEI-ISA-ISEN

Dossier A : renouvellement de l'habilitation du diplôme sans spécialité délivré en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti

Caractéristiques générales

- Former des ingénieurs généralistes dans le domaine du numérique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (100 diplômés en 2015)
- Un champ large de formation : informatique et robotique, intelligence ambiante et objets connectés
- Formation en 2+1+2

- 9 domaines de professionnalisation en 4A et 5A
 - o systèmes numériques embarqués
 - o réseaux, communications mobiles et objets connectés
 - o développement logiciel, big data et cloud computing
 - o sécurité numérique
 - o ingénierie d'affaires dans le monde du numérique
 - o développement des systèmes d'information
 - o robotique mobile et intelligence ambiante
 - o nano électronique et micro-mécatronique
 - o banque, finance, assurance (en contrat de professionnalisation, mutualisé avec ISA et HEI).

Suivi des recommandations

En 2010, la décision de renouvellement (décision n°2010/01-08) de l'habilitation pour une durée de 6 ans et, en 2014, la décision d'autorisation d'extension à la voie de la formation sous statut d'apprenti (décision n°2014/10-06) étaient accompagnées des recommandations suivantes qui ont fait l'objet d'un suivi ainsi que mentionné :

- Rédiger la fiche RNCP et mettre en œuvre le supplément au diplôme, **fait**
- Poursuivre les efforts vers l'exposition à l'international de tous les étudiants, **fait**
- Travailler sur la synergie du Groupe ISEN, **en cours**
- Mettre en place un réel observatoire de l'emploi, **en cours**
- Être vigilant sur le recrutement (sélectivité, ratio effectif/permanents), **fait**
- Veiller à la bonne intégration des apprentis parmi l'ensemble des élèves ISEN-Lille, **en cours**
- Garder un effectif raisonnable vis-à-vis des capacités d'encadrement au niveau du tutorat des apprentis, **fait**
- Veiller à la bonne réalisation de la mobilité internationale, **en cours**
- Initier les apprentis à la recherche, **non réalisé**
- Accorder une part de l'évaluation plus importante à l'entreprise en crédits ECTS, **en cours**
- Mettre en conformité la maquette du diplôme (nom du groupe et nom de l'école), **fait**
- Harmoniser le rythme de l'alternance afin d'apporter des périodes significatives en entreprise au début de la formation, **fait**

Evaluation globale de l'école interne ISEN

Points forts

- Formation scientifique de base et spécialisation
- Formation en anglais
- Plateforme numérique de travail
- Association de l'entreprise à l'évaluation du stagiaire et de l'apprenti
- Placement des diplômés (89% en emploi deux mois après la sortie ; 70% des diplômés ont une promesse d'emploi avant la diplomation)

Opportunités

- Secteurs d'activité visés avec équilibre informatique/électronique
- Développement de la formation par apprentissage
- Attentes fortes du marché du travail en matière de compétences digitales de haut niveau
- Bourses d'études (fondation)
- Evolution du réseau des écoles ISEN

Points faibles

- Pas de tableau croisé des compétences
- Dispositif d'évaluation non conforme avec le processus de Bologne
- Place des SHES trop faible
- Redoublements élevés en 1A
- Taux de féminisation dans les effectifs
- Analyse qualitative des évolutions des emplois occupés et des besoins

Risques

- Poursuite de la baisse du nombre de candidats post-bac
- Hausse prévue des recrutements post DUT et BTS (mise à niveau et brassage)
- Soutenabilité du nombre de domaines de professionnalisation
- Baisse constatée du recrutement dans les ETI

Groupe HEI-ISA-ISEN

Synthèse de l'évaluation générale de l'établissement

Point forts :

- Dynamisme du Groupe et de sa direction
- Adhésion du personnel au processus de fusion des trois écoles
- Intégration des écoles dans l'environnement local et régional
- Elaboration de projets structurants et transverses
- Pédagogie de projet, interdisciplinarité et innovations pédagogiques partagées
- Accompagnement des étudiants et apprentis
- Vie étudiante
- Co-construction permanente avec les entreprises
- Complémentarité humaine et intellectuelle entre les équipes
- Formalisation et diffusion des expériences
- Optimisation du changement
- Valeurs sociales et sociétales
- Relations internationales solides

Points à améliorer

- Système de management de la qualité des formations
- Démarche compétences, mise en œuvre du processus de Bologne
- Suivi de l'insertion professionnelle des diplômés (emplois et salaires)
- Harmonisation de l'évaluation des enseignements
- Lisibilité globale du fonctionnement et communication sur les priorités
- Intégration des apprentis (vie étudiante, Adicode)
- Réflexion sur les synergies entre les écoles en matière de formation
- Finalisation du schéma des fonctions supports communes
- Représentation des étudiants hors association
- Identification et valorisation individuelle du potentiel de recherche des enseignants chercheurs
- Poursuite de l'effort d'intégration des mobilités internationales entrantes.

Opportunités

- Formation continue et certification sur des nouvelles compétences de formateurs (animation Adicode)
- Capacité à fédérer des acteurs autour des expérimentations d'Adicode
- Priorités identifiées et partagées en matière de stratégie internationale
- Délivrance du doctorat

Risques

- Incertitude quant à l'évolution des ressources propres, à mieux cibler.
- Perturbations liées aux vastes futurs projets de rénovation immobilière

La commission prend acte favorablement de la mise en œuvre du processus de fusion en une seule structure juridique des 3 structures précédentes et l'émergence d'un projet stratégique fédérateur respectant des identités d'ingénieur fortes selon les écoles internes. Il importe dorénavant, dans un délai rapproché et en priorité d'assurer sur les trois écoles un niveau homogène aux différents processus qui concourent de façon pérenne à la qualité de la formation et à son amélioration continue, du recrutement à l'emploi, en tirant notamment le meilleur parti des points forts de chacune des trois écoles.

En conséquence,

Premièrement, la commission constate que les conditions sont réunies pour considérer l'existence de trois écoles internes disposant de l'autonomie, de la gouvernance et des moyens conformes à ses critères majeurs afférents au sein de la nouvelle entité juridique constituée sous la forme associative et avec la dénomination actuelle « Groupe HEI-ISA-ISEN ». Elle en prend acte dans les décisions suivantes.

Deuxièmement, **concernant l'école HEI**, la Commission décide le **renouvellement, pour la durée restreinte de 3 ans**, à compter du **1er septembre 2016**, de l'habilitation du groupe HEI-ISA-ISEN à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur du groupe HEI-ISA-ISEN »
en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
(sur le site de Lille)
et sous statut d'apprenti
(sur le site de Lille et sur le site de Châteauroux)

L'élargissement de la préparation du titre ingénieur diplômé, sous statut d'apprenti sur le campus de Lille, au domaine « énergies et systèmes électriques » est autorisé.

L'élargissement de la préparation du titre d'ingénieur diplômé, sous statut d'apprenti sur le campus de Châteauroux dans le domaine « Production cosmétique et industrielle » n'est pas autorisé.

Troisièmement, **concernant l'école ISA**, après avoir pris acte des demandes relatives à l'évolution de l'intitulé d'un diplôme et à l'arrêt d'un partenariat, la Commission décide le **renouvellement, pour la durée restreinte de 3 ans**, à compter du **1er septembre 2016**, de l'habilitation du groupe HEI-ISA-ISEN à délivrer les titres d'ingénieur diplômé suivants :

« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille du groupe HEI-ISA-ISEN »
en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti

« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille du groupe HEI-ISA-ISEN »
dans la spécialité « **Paysage** »
nouvel intitulé en remplacement de « aménagement paysager de l'espace »
en formation initiale sous statut d'apprenti
(sur le site de Lille et sur le site d'Antibes)

Quatrièmement, concernant l'école ISEN Lille, la Commission décide le **renouvellement, pour la durée restreinte de 3 ans, à compter du 1er septembre 2016**, de l'habilitation du groupe HEI-ISA-ISEN à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

**« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille
du groupe HEI-ISA-ISEN »**
en formation initiale sous statut d'étudiant et sous statut d'apprenti

Ces décisions s'accompagnent des **recommandations** suivantes :

Au niveau du groupe HEI-ISA-ISEN :

- Produire une réflexion stratégique sur l'offre de domaines et spécialités et leurs conséquences en termes de recrutement et d'insertion professionnelle
- Produire une réflexion stratégique sur le projet de mise en place d'un tronc commun post-bac
- Mettre en place une démarche qualité et un système de management de la qualité des formations
- Harmoniser le règlement des études et l'évaluation des acquis en conformité avec les critères R&O (non compensation, ECTS, validation des années)
- Mettre en conformité les suppléments aux diplômes avec l'évolution structurelle
- Mettre en place un observatoire de l'insertion professionnelle
- Construire une politique globale en matière d'apprentissage
- Conforter la mobilité internationale entrante et sortante
- Renforcer l'implication dans les politiques de site, notamment en ce qui concerne le lien enseignement – recherche, et conforter les implantations (Châteauroux et Antibes)
- Renforcer les synergies entre les trois écoles au sein du Groupe en termes d'organisation
- Renforcer la sensibilisation des apprentis à la recherche
- Informer la CTI de tout changement opéré dans l'offre de formation (évolution des intitulés ou des partenariats)

En ce qui concerne HEI

- Reformuler les compétences en termes d'objectifs professionnels
- Clarifier le statut des domaines de spécialisation et affiner le suivi statistique des diplômés selon les secteurs d'emplois-cible

En ce qui concerne l'ISA

- Améliorer la description des *learning outcomes*
- Engager des actions pour remédier aux échecs en première année
- Poursuivre le rapprochement des équipes pédagogiques de Lille et Antibes et l'harmonisation des contenus pour la spécialité « paysage »

En ce qui concerne l'ISEN

- Sélectionner l'offre de domaines de spécialisation qui permettent de mieux identifier la formation
- Veiller à la qualité du recrutement et agir en conséquence
- Structurer une véritable politique de sensibilisation des étudiants à la recherche
- Augmenter le nombre d'ECTS attribués en entreprise (apprentissage)
- Développer des partenariats internationaux notamment dans les pays anglo-saxons
- Identifier une stratégie en matière de formation continue

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande des établissements à la CTI – aux diplômés suivants :

**« Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur
du Groupe HEI-ISA-ISEN »**

**« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille
du Groupe HEI-ISA-ISEN »**

**« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille
du Groupe HEI-ISA-ISEN »**

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 mai 2016.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Noël BOUFFARD, Hervé COPPIER, Florence DUFOUR, Agnès FABRE, François HASCOET, Sandrine JAVELAUD, Anne-Marie-JOLLY, Jean-Yves KOCH, Elisabeth LAVIGNE, Laurent MAHIEU, Joël MOREAU, Dominique PAREAU, Marc PEYRADE, Maurice PINKUS, Pascal RAY, Arnaud REICHART, Manuel SAMUELIDES, Georges SANTINI, Agnès SMITH et Jean-Marc THERET

Approuvé en séance plénière à Paris, les 14 et 15 juin 2016.



Le président
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



La rapporteure principale
Sandrine JAVELAUD